

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-03

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DE PERSONNES AGEES DEPENDANTES A MONTBETON RESIDENCE SAINT JEAN-MARIE VIANNEY

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Président de l'association résidence Saint Jean-Marie Vianney de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Montbeton, destinés à financer la restructuration (rénovation/humanisation) du pavillon « Ave Maria ».

En effet, ce pavillon a reçu un avis défavorable de la Commission de Sécurité. L'association, gestionnaire de l'EHPAD Saint Jean-Marie Vianney, envisage donc de réaliser des travaux de reconstruction et de réhabilitation. Une partie du bâtiment sera démolie et reconstruite en tenant compte des besoins des personnes âgées dépendantes. L'autre partie du bâtiment, conservée et de construction ancienne, sera complètement rénovée. Ce nouveau pavillon aura une capacité totale de 25 logements résidentiels individuels. L'opération représente un coût global prévisionnel de 1 939 361 Euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prêt PLS (prêt locatif social)	1 423 372 €
Prêt Caisse d'Epargne	264 360 €
Prêt CRAM Section Vieillesse	164 355 €
Prêt CRAM Section Maladie	52 490 €
Fonds propres	34 784 €
Total	1 939 361 €

L'association Résidence Saint Jean-Marie Vianney sollicite la garantie du Département pour les deux prêts suivants :

- Prêt PLS contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

Montant : 1 423 372 Euros

Durée : 28 ans + période de mobilisation jusqu'au 30/04/2008

Taux d'intérêt : 4,12 % indexé sur le taux du livret A

Echéances annuelles

- Prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées :

Montant : 264 360 Euros

Durée : 28 ans avec possibilité d'un préfinancement de 24 mois supplémentaires

Taux fixe : 4,35 %

Echéances annuelles

S'agissant d'un organisme d'intérêt général à caractère social, je vous propose que le Conseil Général accorde sa garantie à hauteur de 100% du montant de ces prêts soit 1 687 732 Euros.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-03

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR
L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DE PERSONNES
AGEES DEPENDANTES A MONTBETON
RESIDENCE SAINT JEAN-MARIE VIANNEY**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde à l'association résidence Saint Jean-Marie Vianney de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Montbeton, la garantie du département à hauteur de 100 % soit 1 687 732 € pour les deux prêts suivants destinés à financer la restructuration (rénovation/humanisation) du pavillon « Avé Maria » :

- Prêt PLS contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

Montant : 1 423 372 Euros

Durée : 28 ans + période de mobilisation jusqu'au 30/04/2008

Taux d'intérêt : 4,12 % indexé sur le taux du livret A

Echéances annuelles

- Prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées :

Montant : 264 360 Euros

Durée : 28 ans avec possibilité d'un préfinancement de 24 mois supplémentaires

Taux fixe : 4,35 %

Echéances annuelles

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,